

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Offre de formation :

L'offre de formation est matérialisée par un document écrit adressé au demandeur (ou mis à disposition sur le site du LPM Paul Bousquet), notamment au travers du catalogue annuel et des programmes de la formation.

Commande de formation :

La commande d'une action de formation ne prend effet qu'à réception de l'ensemble des pièces administratives validées par l'organisme certificateur, 10 jours avant le démarrage de l'action.

Le justificatif de prise en charge financière et/ou le règlement par carte bancaire ou chèque se fait le premier jour d'entrée en formation.

Prix des actions de formation :

Les prix des formations sont ceux figurant sur l'offre de formation, en cours de validité et s'entendent toutes taxes ; ils couvrent les frais pédagogiques, l'animation et la documentation remise à chaque stagiaire (sont exclus les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du stagiaire)

Convocation- confirmation de la réalisation de l'action de formation :

Une convocation est adressée une semaine avant le début de l'action de formation à tous les participants individuels ou à l'employeur (entreprise) pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (stage, lieu, horaires de démarrage). Cette convocation tient lieu de confirmation d'ouverture du stage de formation.

Report – annulation :

En cas d'annulation de la formation du fait du demandeur moins de 10 jours avant la date de début de stage, le PFM Paul Bousquet facturera les frais de gestion administrative d'un montant forfaitaire de 20% des frais pédagogiques. Toute annulation pour être effective, devra être confirmée par mail (pfm-sete@mer.gouv.fr). Le PFM Paul Bousquet se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Il en informe alors les demandeurs au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de début du stage. Le PFM Paul Bousquet propose aux stagiaires qui le souhaitent de reporter leur inscription sur une autre session.

Règlement :

Les règlements sont exigibles le premier jour de la formation. Le paiement s'effectue par chèque ou carte bancaire, virement bancaire.

Loi et attribution juridique :

Tout litige et constatation, survenant dans l'interprétation ou l'exécution de la commande, et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence du Tribunal administratif de Montpellier. En cas de litige avec un ressortissant étranger, la loi française est la seule applicable.

